

Chine - Maroc - Afrique Un partenariat agroalimentaire novateur

Fathallah Oualalou



THINK • STIMULATE • BRIDGE

Chine - Maroc - Afrique Un partenariat agroalimentaire novateur

Fathallah Oualalou

A propos d'OCP Policy Center

OCP Policy Center est un think tank marocain « policy oriented », qui a pour mission de contribuer à approfondir les connaissances et à enrichir la réflexion autour de questions économiques et de relations internationales revêtant un enjeu majeur pour le développement économique et social du Maroc, et plus largement pour celui du continent africain. À cet effet, le think tank s'appuie sur des productions analytiques indépendantes et un réseau de partenaires et de chercheurs de premier plan, dans l'esprit d'une plateforme ouverte de discussions et d'échanges.

Porteur d'une « perspective du Sud », celle d'un pays à revenu intermédiaire africain, sur les grands débats internationaux ainsi que sur les défis stratégiques auxquels font face les pays émergents et en développement, OCP Policy Center apporte une contribution sur quatre champs thématiques majeurs : agriculture, environnement et sécurité alimentaire; développement économique et social ; économie des matières premières ; et géopolitique et relations internationales.

Sur cette base, OCP Policy Center est activement engagé dans l'analyse des politiques publiques et dans la promotion de la coopération internationale favorisant le développement des pays du Sud. Un de ses objectifs est de contribuer à l'émergence d'une « Atlantique élargie », dont le potentiel reste très largement sous-exploité. Conscient que la réalisation de ces objectifs passe essentiellement par le développement du Capital humain, le think tank a pour vocation de participer au renforcement des capacités nationales et continentales en matière d'analyse économique et de gestion.

OCP Policy Center

Ryad Business Center – Aile Sud, 4^{ème} étage - Mahaj Erryad - Rabat, Maroc

Website : WWW.OCPCC.MA

Email : CONTACT@OCPCC.MA

Tél : +212 (0) 537 27 08 60 / Fax : +212 (0) 537 71 31 54

© OCP Policy Center. Tous droits réservés

Les vues exprimées ici sont celles des auteurs et ne doivent pas être attribuées à OCP Policy Center.

A propos de l'auteur, Fathallah Oualalou

Fathallah Oualalou is an Economist, Former Ministre of Economy and Finance, of Privatisation and Tourism, Former Mayor, City of Rabat.

Fathallah Oualalou is Senior Fellow, OCP Policy Center. He was born in 1942 in Rabat. He graduated in economy from Mohammed V University in 1964 and obtained a diploma on economy in 1966 in Paris. He was appointed Ministry of Economy in 1998 and Ministry of Finance in 2002. He is professor at Mohammed V University and chairs the Association of Moroccan Economists and Union of Arab Economists. After over 20 years as member of the Municipal Council, he was Mayor of Rabat from 2009 to 2015.

Résumé

L'objet de ce travail est de proposer la mise en place d'un partenariat de progrès entre la Chine et le Maroc, centré sur la question agroalimentaire en Afrique. C'est dans ce continent que la demande alimentaire va augmenter d'une façon très sensible au cours du XXIème siècle notamment en raison de sa progression démographique et de l'accélération de son urbanisation. L'Afrique est dans l'obligation de réussir sa révolution agricole pour combattre la faim et la pauvreté, accéder à l'industrialisation de son économie et maîtriser son urbanisation. Le devenir agroalimentaire de l'Afrique est aujourd'hui un souci pour le monde entier. Il touche notamment à son équilibre démographique et constitue par conséquent une affaire d'intérêt mondial.

Pourquoi la Chine, grande puissance mondiale, et le Maroc, pays en développement du nord de l'Afrique, doivent-ils travailler ensemble autour de la question agroalimentaire en Afrique ? Tout simplement parce que les deux pays possèdent des atouts importants en matière de production de phosphates, composante essentielle des engrais nécessaires à tout progrès en matière agricole. L'un, la Chine, est aujourd'hui le premier producteur de phosphate et de ses dérivés qu'il utilise avant tout pour ses besoins domestiques. L'autre, le Maroc, possède l'essentiel des réserves de phosphates dans le monde et en est le premier exportateur.

Chine – Maroc - Afrique

Un partenariat agroalimentaire novateur

L'action commune sino-marocaine (une véritable synergie novatrice) autour de la question alimentaire en Afrique procède de la double logique d'une part du partenariat stratégique mis en place lors du voyage de SM le Roi Mohammed VI à Beijing en mai 2016 et d'autre part, des différents accords signés par le Maroc avec plusieurs pays africains à l'occasion de visites royales dans le continent.

Les deux pays développent aujourd'hui des relations particulières avec le continent africain : la Chine est devenue, depuis le début du siècle, le premier partenaire économique des pays africains sur tous les plans : commerce, aide, Investissements Directs à l'Étranger (IDE). L'Afrique est à la fois une composante et un relai majeur dans sa stratégie de «La Ceinture et la Route» lancée par le président Xi Jinping en 2014. L'agriculture est par ailleurs une composante essentielle de la coopération chinoise en Afrique.

Le Maroc quant à lui, cherche depuis quelques années déjà, sous l'impulsion royale, à renforcer son ancrage en Afrique pour répondre certainement à un besoin d'intégration régionale. L'OCP, son groupe national de production des phosphates est appelé, dans ce cadre, à promouvoir, avec les pays africains, un partenariat sud-sud agroindustriel.

Pour la Chine, la demande alimentaire (et donc des engrais) est avant tout bien sûr domestique. D'ailleurs, le développement agricole chinois des quatre dernières décennies peut être une véritable référence pour beaucoup de pays africains. C'est pour cette raison que la première partie de cette étude est réservée à la question agricole en Chine. La deuxième partie sera consacrée à la coopération chinoise en faveur de l'agriculture en Afrique, ainsi qu'aux projets agroindustriels proposés par le Maroc à certains pays africains.

I. La question agricole en Chine

Avec une superficie de 9.562.911 km² (troisième pays le plus grand de la planète) et une population de 1,371 milliard de personnes (pays le plus peuplé au monde, mais bientôt dépassé par l'Inde), la Chine est la deuxième puissance économique mondiale avec un PIB qui a dépassé les 10.000 milliards de dollars en 2014.

Depuis 1980, point de départ de la politique d'ouverture et de réforme initiée par Deng Xiao Ping, l'économie chinoise a connu des transformations majeures et rapides. En 35 ans, le pays est passé du stade d'une économie en développement à celui d'une économie émergente pour devenir la deuxième puissance économique dans le monde, avec l'ambition de parvenir, autour de 2030 au premier rang.

Avec des taux de croissance à deux chiffres jusqu'à 2014, la Chine a amélioré son niveau de développement humain qui la situe aujourd'hui au 90ème rang selon l'indice de développement humain du PNUD de 2014. Depuis cette date, avec une baisse du rythme de la croissance économique, qui varie désormais entre 6,5 et 7% annuellement, la Chine escompte atteindre un revenu par tête d'habitant de 10.000 dollars en 2020 (contre 312 en 1980), ce qui lui permettra d'intégrer le champ des pays à revenu individuel intermédiaire.

La population chinoise augmente depuis 2015 de 0,5% par an, avec une structure démographique déséquilibrée (48,8% de femmes).

Les progrès économiques réalisés ont permis bien sûr une amélioration de l'espérance de vie moyenne, qui est passée de 67,8 ans en 1981 à 76,3 en 2015 (77,6 ans pour les femmes). Selon les statistiques du PAM (Programme alimentaire mondial de l'ONU), on comptait en 2000 six adultes ayant un emploi pour une personne âgée de plus de 60 ans. En 2030, ils ne seront plus que deux, compte tenu de la tendance des évolutions économique et démographique du pays.

Avec ses 106 millions d'ha de superficies arables, ses 514 millions d'ha de terres agricoles et ses 212,4 millions d'ha de surfaces forestières, la Chine, grande puissance agricole, parvient à nourrir plus de 20% de la population mondiale. Elle ne possède cependant que 9% de la surface labourable de la planète et ses ressources en eau ne représentent que 9,5% des ressources mondiales. Enfin, 40% du pays est recouvert par des montagnes ou des déserts (Gobi et Taklamakan).

1. Les progrès de l'agriculture chinoise au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté

Trois grandes zones se partagent l'essentiel de la production agricole chinoise :

- La zone centre-est et nord-est, avec une prédominance des céréales (blé, maïs) et de la pomme de terre ;
- La zone sud et sud-est pour les cultures tropicales et le riz ;
- Un espace pastoral qui entoure les deux premières zones.

L'activité agricole représente aujourd'hui 10% du PIB, bien moins que lors du lancement de la politique d'ouverture et de réforme en 1979. Les produits phares de l'agriculture chinoise sont d'essence végétale : blé, riz, maïs, pomme de terre, soja, betterave, canne à sucre ainsi que tous les fruits et légumes. La Chine est au premier rang au niveau mondial pour ses productions de riz, de blé et de pommes de terre. Elle est deuxième producteur pour le maïs.

Les grandes performances réalisées ces dernières années sont liées à la croissance rapide de l'économie qui a engendré une hausse des revenus familiaux et donc de la demande alimentaire, tant sur le plan quantitatif au départ, que sur le plan qualitatif par la suite. De 2000 à 2014, la production de céréales s'est accrue de 40%, à un rythme plus rapide donc que celui de la progression démographique à la même époque. Selon le PAM, l'apport calorique par habitant s'est situé en 2013 à un niveau égal à celui du Brésil (3.263 kcal). Les progrès réalisés dans l'agriculture chinoise sont dus aux politiques publiques de soutien des prix domestiques et de la promotion des techniques d'innovation (semences hybrides, engrais variés, irrigation, mécanisation, etc.). L'objectif essentiel de ces politiques publiques était d'atteindre l'autosuffisance alimentaire pour répondre au mouvement d'urbanisation nourri par un grand transfert de main d'œuvre de la campagne vers la ville en faveur de l'industrialisation accélérée du pays. Alors que 26% des habitants vivaient dans les villes en 1980 ce taux s'est élevé à plus de 56 % en 2015. Le plan national pour une urbanisation dite rénovée (2014-2020) a pour objectif de porter ce pourcentage à 60 % en 2020. L'urbanisation a par ailleurs eu un impact qualitatif sur les modes alimentaires avec toutes ses conséquences en termes de progression des revenus familiaux et d'élargissement des classes moyennes. C'est ainsi qu'on a observé un passage progressif des modes alimentaires avec prédominance des céréales à des régimes plus riches en protéines et plus diversifiés (part grandissante dans la consommation des

produits laitiers, de la viandes, des légumes et des fruits).

Les progrès réalisés par la production agricole ont permis à un milliard de chinois de sortir de la pauvreté et au pays d'atteindre l'objectif du millénaire pour le développement, à savoir réduire de moitié en 2015 la proportion de la population souffrant de la faim. Ainsi, les 2/3 de la réduction observée dans le monde du nombre des personnes atteintes de malnutrition entre 1990 et 2014 concernent la Chine. Les taux de malnutrition d'enfants et d'adultes chinois ont connu, depuis le début du siècle, des baisses sensibles.

2. Une dualité de la structure foncière en évolution

La dualité de la structure foncière a longtemps été un handicap réel pour l'agriculture chinoise. Aujourd'hui, elle est en train de disparaître progressivement et rapidement et ce, grâce aux effets de la modernisation et du remembrement.

L'essentiel, en effet, de la production agricole chinoise est le fait de quelques 250 millions de paysans qui travaillent dans de petites exploitations familiales d'une superficie moyenne ne dépasse pas ½ ha et qui couvre 95 % des terres cultivées. Certains paysans sont obligés d'avoir une autre activité dans les villes environnantes pour améliorer le niveau de leur revenu. La production de ces micro exploitations est collectée puis transformée par des intermédiaires dont le nombre est estimé à 100 millions et qui interviennent en tant qu'indépendants dans des activités semi-agroindustrielles.

Ces petits paysans ont des difficultés à accéder aux services bancaires, aux marchés de distribution et aux chaînes de valeur. Si le pays a connu de grandes transformations en matière d'infrastructures et de logistiques, les zones reculées restent encore en marge de ces progrès.

On relève des impacts différenciés du phénomène de migration massive de quelques 200 millions de personnes ces dernières années (selon le ministère des ressources humaines et de la protection sociale). Cet exode a engendré une amélioration réelle des ressources dans le monde rural, mais il s'est traduit par une hausse du coût du travail dans le monde rural et une perte nette de main d'œuvre compétente pour le secteur agricole. Certains agriculteurs se trouvent dans l'obligation de réduire l'effort d'investissement, de passer de la polyculture à la monoculture et parfois même d'abandonner leur terre.

On relève cependant, selon les filières, la professionnalisation d'une agriculture familiale dirigée par des agriculteurs à plein temps disposant de domaines de dimension moyenne, de quelques 7 ha pour le blé par exemple.

La deuxième composante de cette dualité foncière est représentée par des ensembles agroindustriels de grande taille, essentiellement des grandes fermes d'Etat, mais aussi, de plus en plus, privées (particulièrement dans l'élevage des porcs). Ces unités modernes sont intégrées au niveau de la redistribution et de la transformation à de grands groupes, dont Bright Food et COFCO sont les plus connus. Ces groupes sont gérés selon des standards internationaux les plus innovants et interviennent activement dans les échanges internationaux, aussi bien dans la production laitière (le 1/3 de la production nationale) que dans le secteur de production animale (30% de la production porcine) que dans les spéculations industrielles (notamment le thé).

3. L'agriculture chinoise face aux contraintes et défis

Malgré les grands progrès enregistrés ces dernières années et sa contribution à l'élan massif de l'industrialisation et de l'urbanisation, l'agriculture chinoise doit dépasser plusieurs contraintes et relever certains défis :

- Elle ne parvient pas, dans un contexte de hausse du pouvoir d'achat, à répondre à une demande alimentaire en augmentation rapide et de plus en plus diversifiée. En 35 ans, depuis 1980, la consommation de viande a été multipliée par 4, celle des produits laitiers par 10 et celle d'œufs par 8. La demande alimentaire est de plus en plus diversifiée (viande, fruits, poissons, etc.) et les Chinois de plus en plus exigeants sur la qualité et le respect des normes sanitaires. Mais en même temps, la part des dépenses alimentaires dans les achats des ménages reste relativement élevée : 38%.
- La dualité structurelle du foncier constitue un handicap majeur au progrès nécessaires à l'offre agricole face à une demande en constante augmentation. L'introduction de la mécanisation et de l'innovation nécessaire à ce progrès est difficile dans des terres très morcelées. De plus, le mouvement d'urbanisation crée une pression sur les structures foncières vulnérables. La tendance à la réduction de la surface agricole, phénomène réel mais difficilement évaluable, constitue une contrainte à l'évolution de l'activité agricole. Ce phénomène concerne surtout les vallées alluviales autour des grandes villes, engendré par l'avancée de l'urbanisation, mais aussi et surtout par les risques environnementaux que sont la déforestation, le surpâturage, l'érosion, la désertification, la salinisation des terres et la pollution des sols.
- La rareté des ressources en eau est l'objet d'une inquiétude réelle. La disponibilité en eau est bien inférieure en Chine à la moyenne mondiale. Cette ressource est de plus en plus mal répartie à travers le pays : le sud, avec 1/3 de la surface agricole totale, bénéficie de 80 % des ressources en eau alors que la plaine du nord, plus de 60% des terres agricoles, ne dispose que de 20%. Chaque année, la nappe phréatique autour de Beijing baisse de plusieurs dizaines de cm. Il est devenu impossible d'accroître les surfaces irriguées qui représentent déjà plus de la moitié des terres. Cela impose des efforts supplémentaires pour moderniser les modes d'irrigation afin d'économiser l'eau.
- Malgré les progrès réalisés, la productivité moyenne reflète la dualité de la structure foncière et des niveaux techniques différenciés, aussi bien pour les productions animales que végétales. Certes, la sélection de nouvelles variétés hybrides de riz a amélioré les rendements dans les petites exploitations familiales. Par ailleurs, les grandes exploitations ont enregistré des progrès majeurs en matière de rendement de la culture du blé (soit 53 qx/ha, ce qui correspond à la moyenne européenne), du maïs et de l'élevage. Cela a été permis grâce aux efforts en matière de mécanisation, d'utilisation des semences, d'accès à la génétique et aux moyens de financement adéquats.
- L'accroissement des coûts de production constitue une nouvelle source de contraintes pour l'agriculture chinoise. Il se traduit en effet, par une baisse de la compétitivité, notamment pour les filières animales. Les filières laitières et bovines sont affectées par le mode de spéculation en feed lots sans autonomie fourragère.

L'augmentation des coûts est engendrée par la dépendance croissante des grandes unités d'élevage des importations de soja et de maïs, destinées à l'alimentation animale. Enfin, il semble que l'énorme

exode rural vers les villes s'est traduit par une perte de savoir-faire dans les activités agricoles.

- La question de la malnutrition est toujours à l'ordre du jour, bien que avec une moindre d'acuité que par le passé. Les progrès réalisés pour réduire la faim et la malnutrition sont réels. Mais les autorités reconnaissent que près que 150 millions de personnes sont encore sous-alimentés et que les politiques publiques doivent œuvrer pour réduire le taux de retard de croissance (9,4%), d'anémie (19,6%) et de surpoids (25%). Elles doivent également essayer d'atteindre les objectifs fixés pour garantir dans tout le territoire la sécurité alimentaire et des conditions nutritionnelles adéquates. Cela fait partie des actions prévues pour réduire la pauvreté résiduelle et les inégalités spatiales qui caractérisent encore certaines communautés marginalisées.
- L'impact des catastrophes naturelles. La Chine est le pays le plus exposé aux catastrophes naturelles dans le monde, catastrophes qui affectent le monde rural et l'agriculture : inondations, sécheresses, engorgement des sols, glissement des terrains, typhons, laves torrentielles, grêles, rafales de vents et températures glaciales. En 2015, ces différentes catastrophes ont affecté 21,77 millions d'ha cultivés et 186 millions de personnes entraînant des pertes directes estimées à 270 milliards de Yuans (soit 0,5% du PIB). La sécheresse et les inondations entraînent des diminutions de la production céréalière de 20 millions de tonnes par an. L'expansion de la production agricole dans les zones à risque aggrave le degré de vulnérabilité des terres ce qui accentue par ailleurs le mauvais entretien des systèmes de conservation des eaux, notamment dans l'ouest de la Chine.

La durabilité des systèmes alimentaires devrait répondre à divers défis : la démographie, l'industrialisation, l'urbanisation, les modifications des régimes alimentaires et les variations de température associées aux changements climatiques.

Relever ces défis est une priorité absolue, avec une demande alimentaire qui est appelée à augmenter très significativement à l'horizon 2030-2050, d'où la diversité des actions et des politiques publiques dans ce domaine.

4. Les politiques publiques dans le domaine agroalimentaire

Les politiques publiques dans le domaine agroalimentaire ont été articulées par les XIIème et XIIIème plans quinquennaux 2011-2015 et 2016-2020.

Le premier de ces plans, aujourd'hui réalisé, visait quatre objectifs :

- Atteindre un haut degré d'autosuffisance alimentaire ;
- Réduire l'écart de revenus entre la ville et la campagne ;
- Améliorer la qualité de vie en zone rurale ;
- Institutionnaliser les actions de l'Etat dans le monde rural (foncier, crédits bancaires, semences, engrais, etc.).

Toutes ces politiques se sont traduites par la multiplication des subventions destinées à soutenir la production et faire progresser les revenus.

Le XIII^{ème} plan s'est appuyé, dans le domaine agroalimentaire, à un plan de développement de l'alimentation et de la nutrition (2014-2020) ainsi qu'au plan national pour le développement de l'enfant dans les zones touchées par la pauvreté (2014-2020). Il est secondé par ailleurs par la déclaration du président Xi Jinping à l'occasion de la table ronde de haut niveau de septembre 2015 sur la coopération sud-sud. Celle-ci est appelée à s'inspirer des succès réalisés par l'agriculture chinoise.

Le plan national de modernisation de l'agriculture 2016-2020 a pour objectif de fixer la capacité de production céréalière autour de 550 millions de tonnes. Il vise par ailleurs à encadrer la coordination entre deux marchés (intérieur et extérieur) et deux types de ressources (interne et externe). Il met en relief l'intérêt de promouvoir des politiques et des structures d'importation adéquates pour différents produits, modalités et méthodes. Il préconise de recourir aux marchés internationaux pour compléter la production locale, si nécessaire.

Les autorités nationales utilisent cinq instruments dans le cadre de l'implémentation des politiques publiques agroalimentaires :

- Des instruments de structure, utilisés pour sécuriser le cadre juridique de transfert des terres pour augmenter les superficies des exploitations cultivées par la mécanisation des travaux. Ils doivent donc favoriser des opérations de remembrement, promouvoir des processus d'intégration, de création de coopératives et de concentration des filières sur un petit nombre d'acteurs professionnels;
- Des instruments de régulation qui se traduisent par la multiplication des subventions :
 - sous forme d'aide directe aux paysans modulée en fonction de la surface des lopins ou la taille du cheptel afin d'inciter à l'agrandissement des unités de production ;
 - sous forme de subvention à la mécanisation et à l'utilisation des intrants (semences, engrais) et à la distribution du matériel agricole ;
 - sous forme d'accompagnement dans le financement de l'assurance agricole.

Par ailleurs, les pouvoirs publics fixent des prix garantis, des quotas et des niveaux de stockage pour les principales céréales. Ainsi, chaque année, les prix garantis sont fixés pour les principaux produits (blé, riz, maïs). Ces prix sont devenus supérieurs de quelques 20% au prix sur le marché international. La fixation des quotas à l'importation en faveur d'importateurs souvent publics et dont le nom est inscrit sur une liste fermée, ce qui permet aux autorités d'encadrer les importations qui ne peuvent augmenter que dans les limites fixées par les quotas. Quand les prix du marché international descendent en dessous du prix garanti, les céréales sont achetées par des entreprises inscrites dans une liste qui bénéficient d'aide gouvernementale et sont chargées d'alimenter les stocks publics;

- Des instruments financiers dédiés au financement des programmes spécifiques (écologie, pauvreté) et la prise en charge par les pouvoirs publics des infrastructures et de la lutte contre les crues. L'État met par ailleurs en œuvre des politiques de crédit à caractère incitatif et des pratiques fiscales différenciées pour favoriser, à titre d'exemple, l'achat de serres en horticulture;
- Des instruments sanitaires utilisés pour imposer des approches rigoureuses dans ce domaine. C'est dans ce cadre qu'une loi sur la sécurité alimentaire a été adoptée pour rénover et améliorer les cadres juridiques. Plus de 5000 normes alimentaires ont été établies entre 2011 et 2015 permettant la mise en place de contrôles de plus en plus stricts;

- Des instruments de politique de recherche-formation-développement. Ils se traduisent par l'appui à la recherche agricole, aux différents régimes de formation avec un intérêt particulier accordé aux formations spécifiques et à la scolarisation des enfants défavorisés. Enfin, les pouvoirs publics ont lancé des actions pour rénover les systèmes de vulgarisation auprès des petits paysans.

5. La problématique de la malnutrition

Les avancées réalisées depuis 1980 en matière de réduction de la faim et de la malnutrition sont immenses. Les politiques mises en œuvre ont permis d'améliorer la production agricole, d'augmenter les revenus des ruraux et de garantir l'autosuffisance alimentaire pour tout le pays. Les objectifs fixés dans ce domaine visent à atteindre 95% pour l'autosuffisance alimentaire et 100% pour l'autosuffisance céréalière.

Le plan de développement pour l'alimentation et la nutrition (2014-2020) a pour objectif de réduire à moins de 7% le retard de croissance chez les enfants âgés de moins de 5 ans et de ramener la prévalence à l'anémie à moins de 10% à l'horizon 2020. Un deuxième plan national, plus spécifiquement centré sur les zones très pauvres (2014-2020) a pour objectif d'aider 40 millions d'enfants vivants dans le monde rural. Il accorde la priorité aux interventions rapides en vue d'améliorer les chances de survie et de promouvoir un développement sain des enfants jusqu'à l'âge de la scolarité obligatoire. L'objectif est de faire en sorte que le développement de l'enfant dans 680 districts les plus pauvres du monde rural se rapproche des moyennes nationales.

Ces actions intègrent les orientations du XIIIème plan quinquennal pour le développement économique de la Chine (2016-2020) qui prévoit des programmes de réduction de la pauvreté dans la cadre de la promotion des industries spécialisées, le redéploiement des agriculteurs les plus pauvres et l'implémentation d'une politique sociale dynamique. Le but est d'éliminer la pauvreté absolue et de réduire d'une façon significative la pauvreté relative à l'horizon 2020. Les politiques publiques insistent sur l'intérêt de l'association de l'aide sociale au développement économique sectoriel par l'optimisation de l'intervention des administrations centrales et locales et le renforcement du soutien aux groupes vulnérables.

Ainsi, les taux de malnutrition infantile dans les « districts de la pauvreté » seront réduits conformément aux normes nationales en 2020. Seront renforcés par ailleurs les moyens d'existence des petits exploitants très vulnérables sur le plan alimentaire dans certaines provinces : celles d'Anhui, Gansu, Guangxi, Hainan et Hunan. Beaucoup de ces provinces sont par ailleurs affectées par la multiplication des catastrophes naturelles. On relèvera que ces actions menées localement constituent des références à l'assistance de la Chine à l'horizon 2030 à des pays en développement, souvent africains, sélectionnés conformément aux objectifs de l'ODD2.

6. L'implémentation de la stratégie agroalimentaire sur le plan des dépenses publiques

L'analyse de la politique budgétaire chinoise depuis 2013 montre que le budget national a augmenté ces dernières années de plus de 10% par an, alors que le budget alloué à l'agriculture a progressé de plus de 18% par an, compte non tenu des dépenses dédiées à l'agriculture et programmées pas les budgets locaux.

Un quart des dépenses budgétaires sont consacrées à la gestion des ressources en eau, et 25% distribuées sous forme de subventions : aux semences, aux intrants agricoles, engrais notamment, à la mécanisation, sous forme d'aide directe et de prise en charge publique du système d'assurance agricole. Environ 15% des

dépenses sont consacrées au système de prix garantis, d'aide aux producteurs et aux coûts du stockage public. Le reste des crédits est réparti entre fonds finançant les programmes de lutte contre la pauvreté, la vulgarisation, ou encore la protection des zones écologiquement sensibles, principalement pour l'élevage.

Au budget alloué à l'agriculture s'ajoutent les prêts et subventions sous forme d'opérations de défiscalisation et d'avantages en nature (foncier) accordés aux entreprises.

Les politiques publiques en faveur de l'agriculture accompagnent trois types de réformes :

- **Première réforme : la modernisation de l'agriculture**

L'objectif est d'avancer dans l'amélioration de la productivité par l'agrandissement des superficies des domaines. Il a fallu rénover les transferts des terres agricoles pour opérer des actions adéquates de remembrement. Pour favoriser l'augmentation des revenus des paysans, les pouvoirs publics ont créé progressivement un marché du foncier en tenant compte de la propriété qui est toujours collective, les paysans disposant de l'usufruit. Ils peuvent donc être autorisés à transférer leur usufruit, à l'utiliser comme hypothèque ou à le convertir en prise de participation dans les grandes exploitations agricoles.

Pour les grandes entreprises d'Etat, on a envisagé une ouverture partielle du capital à des intérêts privés et des modifications dans la répartition des revenus. Cela pourra engendrer dans l'avenir un processus de privatisation de ces entreprises publiques, ce qui aidera à réduire les surcapacités observées en favorisant le rattachement des entreprises d'Etat au marché réel (dans l'abattage par exemple).

En tenant compte de l'accélération de l'exode rural, les pouvoirs publics accordent un intérêt croissant à la formation et à la vulgarisation agricole pour attirer les jeunes dans diverses filières d'exploitation;

- **Deuxième réforme : l'encouragement de la mobilité des ruraux**

Dans l'objectif d'accompagner les migrants qui veulent améliorer leur condition de vie en ville, l'Etat a décidé de réformer le système des permis de résidence (hukou) pour réduire les différences de traitement entre les zones. Les avantages sociaux varient en effet selon la nature du permis de résidence, urbain ou rural. Un permis de résidence rural n'ouvre pas, au nouveau résident en ville, la possibilité d'accéder à tous les services : scolarisation, soins de santé publique, ...

Les pouvoirs publics veulent aussi réformer les conditions de cession des habitations rurales. Car si les terres cultivables peuvent être transférées avec l'accord de la collectivité, l'espace dédié à l'habitation n'est pas encore transférable. Cela va être permis par les nouvelles réformes et cela permettra aux ruraux de disposer d'un capital de départ avant d'émigrer en ville.

- **Troisième réforme : l'intérêt accordé à l'économie verte**

De nouvelles réformes ont été adoptées pour protéger la propriété des ressources, implémenter la législation sur la protection de l'environnement et appliquer le principe pollueur-payeur en particulier en ce qui concerne le prix de l'eau.

Dans le même sens, des mesures ont été prises dès 2013 pour limiter les dégradations environnementales des élevages de type industriel des grandes entreprises. Il s'agit de rationaliser l'implantation de ces

élevages en tenant compte de leur impact sur l'environnement, contrôler la pollution et revaloriser les affluents par des techniques de méthanisation.

7. Le potentiel forestier chinois et ses limites

Dans ce secteur également, la Chine est en première position, du moins en termes de potentiel. Elle possède en effet la plus grande superficie couverte de forêts artificielles du monde, soit 77,2 millions d'ha. La forêt naturelle ne couvre que 6% de forêt primaire située pour l'essentiel au nord-est et partiellement au sud-ouest.

L'exploitation du bois s'est beaucoup intensifiée depuis le début du siècle. Elle représente aujourd'hui 5% du PIB du pays. La Chine est par ailleurs le premier producteur mondial de meubles et de panneaux en bois. Elle intervient aussi pour 25% de la production mondiale de papiers, cartons et pâtes à papier. Elle se situe au cinquième rang mondial pour l'exportation des produits forestiers.

Avant même le lancement de la politique d'ouverture et de réforme en 1979, la Chine a initié un grand programme de reboisement du pays, appelé « la Grande Muraille Verte ». Il a été conçu au départ pour arrêter l'avancée du désert de Gobi. Il a repris en intensité après 2000, au lendemain des inondations du Yangzi qui ont causé en 1998 la déforestation du Tibet. Grâce à cette action, le taux de boisement du pays est passé de 17% en 1990 à 22% en 2012. La Chine est ainsi considérée comme le premier pays dans le monde en termes d'opérations de reboisement.

L'Etat chinois considère que cette politique de reboisement participe au développement de l'économie verte du pays, la forêt permettant en effet de stocker 7,81 MDT (matières dissoutes totales) de carbone et contribue à la lutte contre le réchauffement climatique. De même, on observe que 30% des forêts ont été mises en réserve ou protégées. L'Union européenne a d'ailleurs engagé avec la Chine depuis 2009 une coopération majeure dans le cadre de l'approche FLGT (forest law for enforcement governance and trade) pour améliorer les prélèvements du bois.

Dans les milieux internationaux spécialisés, on a émis certaines critiques à l'encontre de ces politiques de reboisement : les espèces et les méthodes de plantation nuiraient à la pérennité des systèmes forestiers ; les plantations d'arbres dans les zones arides et semi-arides absorberaient les eaux souterraines et les opérations intensives de reboisement favoriseraient l'expulsion de leurs terres de beaucoup de paysans.

L'urbanisation rapide du pays a accentué la dépendance de la Chine du bois importé. Cela explique en grande partie la présence d'entreprises chinoises qui exploitent de façon intensive les forêts africaines au Gabon, en RDC, au Libéria, au Cameroun et en Guinée équatoriale.

Enfin, la Chine intervient de façon active sur les questions forestières dans le cadre de l'ONU où elle milite pour un accord mondial sur les forêts. Sur cette question, elle doit tenir compte des blocages provenant des grandes puissances, telles que les Etats-Unis et le Brésil.

8. La Chine et la question du changement climatique

La Chine, avec les Etats-Unis, est au centre du débat sur le réchauffement climatique du monde. Les deux pays ont été interpellés depuis les échecs successifs des négociations internationales sur cette question

cruciale pour faciliter l'accord international auquel on est parvenu en décembre 2015 lors de la COP21 à Paris. La Chine est en effet devenue, du fait de sa croissance économique, le premier pollueur mondial. Si le monde a émis en 2013 l'équivalent de 36,1 tonnes de CO₂, la Chine en a émis à elle seule 9,9 tonnes, suivie des Etats-Unis (5,2 tonnes). Elle est aussi source d'autres indications alarmantes : 10% des terres arables chinoises sont contaminées par des métaux lourds et 80% des eaux de ses puits souterrains sont impropres à la consommation. Par ailleurs, moins de 1% des 500 premières villes du pays enregistrent une qualité de l'air respectant les normes internationales. Enfin, selon l'OMS, près d'un million de décès par an en Chine sont dus à la pollution atmosphérique.

Pendant plusieurs années, la Chine a refusé d'adhérer à tout accord international qui pourrait favoriser la lutte contre le changement climatique. Mais, la pollution croissante de ses grandes villes a conduit les pouvoirs publics à reconsidérer leur position et à s'engager pour réduire les émissions de carbone à effet de serre à partir de 2020 et même à promouvoir l'économie verte dont elle est d'ailleurs devenue championne.

Le XIII^{ème} plan quinquennal 2016-2020 projette de faire passer la part du charbon dans le mixte énergétique de 64% en 2015 à 58% en 2020 et de porter pour cette dernière année la part des énergies non fossiles à 15% du bouquet énergétique.

Le monde entier reconnaît les progrès réalisés par la nouvelle politique d'économie verte en Chine. La Chine est devenue premier fabricant d'équipements photovoltaïques, première puissance hydraulique, premier investisseur dans l'éolien et en plaques solaires et premier marché mondial des voitures électriques.

La politique de lutte contre le changement climatique semble avoir eu un impact positif sur l'agriculture du nord-est. Par contre, le grenier à blé de la Chine, entre les deux fleuves Bleu et Jaune, continue à souffrir des dégradations climatiques : selon les spécialistes, si aucune action n'est mise en place, les changements climatiques entraîneront une diminution de la production céréalière de 8%, au détriment bien sûr de la sécurité alimentaire du pays.

Si les politiques publiques pour contrecarrer le changement climatique concernent la réduction des émissions liées à l'utilisation du charbon et aux activités industrielles et sont motivées principalement par la montée de la pollution dans les grandes villes, le secteur agricole et le monde rural restent en marge de ces politiques, à l'exception cependant de la progression observée du couvert forestier.

Pour toutes ces considérations, la Chine a contribué activement à la finalisation de l'accord de Paris sur le climat et à son opérationnalisation à partir de la COP22 de Marrakech (novembre 2016). C'est dans ce sens que le président Xi Jinping s'est engagé, aux côtés du président Obama, bien avant la COP21, à porter la part des énergies propres à 20% de l'ensemble de la production énergétique à l'horizon 2030. Quand le président Trump a décidé de retirer son pays de l'accord de Paris (mai 2017), la Chine a confirmé sa volonté d'œuvrer avec l'Union Européenne pour continuer à défendre l'accord conclu à Paris.

9. Les échanges commerciaux agroalimentaires de la Chine

La Chine est une grande puissance agricole, première dans plusieurs productions de base. Pourtant, en matière de commerce extérieure, elle, qui a une balance commerciale largement excédentaire, enregistre un déficit structurel dans ses échanges agroalimentaires avec le reste du Monde. En 2014, ses exportations en la matière étaient de 56,8 milliards d'euros et ses importations supérieures à 88,6 milliards d'euros,

soit donc un déficit de 32 milliards d'euros. Les trois principaux produits responsables de ce déséquilibre sont le sucre (50% de la consommation domestique sont importés), les huiles alimentaires (42%) et le soja (20%). Les achats chinois de soja représentent 60% de ses échanges mondiaux. La dépendance des filières animales, principalement laitière, augmente également. Compte tenu de la taille du marché chinois, ses importations ont nécessairement un impact direct sur le marché mondial des matières premières agricoles.

La Chine est en effet le premier client agricole de la plupart des grands pays exportateurs de matières agricoles d'Amérique, du nord et du sud, d'Océanie et d'Asie du sud-est. Avec 23%, les Etats-Unis sont au premier rang en valeur des importations agroalimentaires de la Chine. Celle-ci est ainsi le deuxième client agricole des Etats-Unis. Elle est le premier client du Brésil (21% des importations agricoles chinoises). L'Europe quant à elle, est dans un degré de dépendance plus faible vis-à-vis de la Chine. La France est le premier fournisseur agricole et agroalimentaire de la Chine (2,4% des importations chinoises), suivie de l'Allemagne et des Pays-Bas (1,2% pour chacun de ces pays). La nature des ventes européennes à la Chine est spécifique. Il s'agit pour la France des vins et spiritueux (46% du total), des produits laitiers (20%), des viandes (10%) et de l'orge (pour le reste).

Les exportations agricoles chinoises se concentrent sur les fruits et légumes, produits à forte intensité de main d'œuvre. Ils sont vendus surtout sur les marchés asiatiques de proximité. Les Chinois, grâce à une compétitivité en amélioration, exportent de plus en plus vers l'Europe et l'Afrique des productions transformées : conserves de tomates et de champignons, d'ail et d'asperges.

Les clients traditionnels des produits agricoles chinois sont le Japon (19%), les Etats-Unis (12%) et la Corée du sud (7%) qui achètent légumes, fruits frais ou transformés, viandes préparées et produits de la mer. Le thé chinois est bien sûr vendu partout dans le monde.

Pour renforcer sa position dans le commerce international, la Chine a réussi à adhérer à l'Organisation Mondiale du Commerce en 2001, moment majeur dans l'évolution des relations économiques internationales. Tout en défendant le libre-échange sur le plan industriel, la Chine maintient ses positions relatives au soutien interne des prix agricoles pour assurer leur stabilité. Depuis la crise mondiale de 2008, elle a renforcé sa présence dans le G20 et son leadership dans les BRICS. Attachée aux accords commerciaux bilatéraux, elle développe des relations spécifiques, notamment avec les pays du voisinage asiatique dans l'objectif de renforcer la base de son intégration régionale, garantir son approvisionnement en matières premières et assurer des débouchés à ses productions. Elle a conclu plusieurs accords de libre-échange avant tout avec les entités chinoises, Taïwan qu'elle revendique, Macao et Hong Kong qu'elle a récupéré dans le cadre de l'approche « Un pays, deux systèmes », avec les pays de l'ASEAN, ainsi qu'avec d'autres pays tels que le Pakistan, Singapour, l'Australie, le Chili, le Pérou et la Suisse.

Depuis 2015, la Chine est en position de leader dans les Banque d'investissement dans les infrastructures et Banque de développement des BRICS, devenues les nouveaux instruments de sa présence en tant que puissance mondiale dans le commerce et l'investissement. C'est dans ce cadre qu'il faut situer le lancement par le président Xi de la stratégie de la route et de la ceinture ou de la nouvelle route de la soie.

La Chine est engagée depuis 2007 dans de nouvelles négociations de commerce et d'investissement avec l'Union européenne. Celle-ci, comme les Etats-Unis et l'Australie, refuse encore de lui reconnaître le statut d'économie de marché du fait de l'importance des subventions que les pouvoirs publics chinois accordent à ses productions nationales. Pour les autorités chinoises, la question des produits agricoles est d'une grande sensibilité, notamment sur les dossiers des lignes tarifaires concernant le blé, le coton et le sucre

pour lesquelles elles voudraient parvenir à l'autosuffisance.

L'Afrique fait partie intégrante de l'approche de la route et de la ceinture appelée à renforcer la position de la Chine dans cette partie du monde à la fois en tant que premier partenaire économique de plusieurs pays africains et en tant que relai devant la conduire vers la Méditerranée et l'Europe.

II. La Chine, le Maroc et la question agroalimentaire de l'Afrique

La Chine, grande puissance mondiale, est aujourd'hui, on le sait, le premier partenaire économique de l'Afrique. Le Maroc, pays nord-africain à revenu intermédiaire, a l'ambition de développer des relations de partenariat et de solidarité sud-sud avec les pays africains. Il possède les plus grandes réserves de phosphate du monde dont il est le premier exportateur. La Chine est devenue, depuis le début du siècle premier producteur de cette matière première. C'est donc autour des phosphates et en tenant compte des besoins immenses de l'Afrique en engrais que le Maroc peut développer avec la Chine un partenariat de type triangulaire avec les pays africains.

Ainsi donc l'Afrique est aujourd'hui un centre stratégique autant pour la Chine que pour le Maroc. La Chine en tant que grande puissance mondiale, présente partout dans le continent. Le Maroc qui, grâce aux initiatives de SM le Roi Mohammed VI, a révélé son désir de renforcer sur le plan politique ses relations avec ses racines africaines (le retour du pays à l'Union africaine réalisé en 2016) et sa volonté de faire avancer son intégration économique à l'ensemble africain. Il vise par ailleurs à se placer, du fait de sa position géographique, comme un pays relai entre l'Afrique et l'Europe. Cette fonction rejoint certainement la stratégie chinoise de la ceinture et la route.

1. La coopération sino-africaine en matière agricole

Depuis que la Chine est devenue « l'atelier du monde », ses rapports avec l'Afrique se sont affirmés. Dès le début du siècle, elle est devenue le premier partenaire de la plupart des pays africains. Partenaire commercial, la Chine achète matières premières minérales et hydrocarbure à l'Afrique et lui vend des produits industriels. Partenaire en IDE, elle place ses entreprises pour exploiter les ressources naturelles et accompagner les projets d'infrastructure mis en place ici et là. Partenaire en matière de coopération financière et technique, elle est devenue le premier donateur public, notamment pour les pays les plus pauvres. Les rapports sino-africains, fondés pendant la période maoïste sur des considérations politiques, voire idéologiques, répondent désormais à des impératifs économiques liés aux intérêts de l'économie chinoise dans son évolution dynamique et doivent contribuer au développement des économies africaines dans le cadre de l'approche gagnant-gagnant.

La coopération de la Chine dans le domaine agricole en Afrique prend appui sur le fait que ce continent possède 30% des terres arables non exploitées du monde et jouera un rôle majeur dans l'avenir alimentaire de la planète et de l'Afrique elle-même, compte tenu de l'essor de sa démographie et de la progression de son dynamisme urbain. Mais l'accroissement de la demande alimentaire est également chinois, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Ainsi, pour les Chinois, le développement nécessaire de l'agriculture africaine a un double objectif : répondre aux besoins alimentaires croissants des pays africains mais aussi contribuer à satisfaire la demande alimentaire additionnelle de la Chine. L'Afrique doit donc, à l'avenir,

participer à nourrir la Chine.

C'est pour ces considérations que des entreprises chinoises, comme l'ont fait d'ailleurs des entreprises occidentales ou des pays du Golf, ont acheté ou loué des terres vierges dans un grand nombre de pays africains : RDC, Zambie, Soudan, Angola, Guinée, Tanzanie, Gabon, Ghana, Mali, Togo, Nigéria, Mauritanie, Mozambique, Sierra Léone et Cameroun. Ainsi, selon certaines sources d'information, les entreprises chinoises exploiteraient environ de 5% des terres cultivables d'Afrique de l'est, centrale et de l'ouest ; seulement 250.000 ha selon d'autres sources dans différentes régions en Afrique ; chiffres exagérés, selon d'autres sources encore qui estiment que la Chine ne viendrait qu'en 19ème position des pays qui exploitent des terres cultivables en Afrique, à peine 0,16 million d'ha, loin derrière les Emirats Arabes Unis (1,9 million d'ha), l'Inde (1,8 million d'ha), le Royaume Uni (1,5 million d'ha), les Etats-Unis (1,4), l'Afrique du Sud (1,3) ou encore l'Italie (0,6).

Les pays africains les plus concernés par la présence des entreprises chinoises sont par ordre d'importance le Mozambique (800.000 ha) le Zimbabwe (101.000 ha), le Cameroun (10.000 ha) et l'Ouganda (4.000 ha).

Les entreprises chinoises qui interviennent en Afrique produisent riz, maïs, manioc, sucre et maraichage, destinés aux marchés locaux, et coton, cacao, hévéa, huile de palme, destinés à l'exportation dans le monde et principalement vers la Chine. Via leurs investissements, des entreprises chinoises produisent du bois dans certaines zones forestières africaines.

Le recours accru à l'importation des produits alimentaires amène la Chine à délocaliser une partie de sa production dans le monde, notamment de riz, soja et légumes en Russie. En effet, l'essentiel des exploitations chinoises dans le monde se trouve dans des pays plus développés que les pays africains : en Europe de l'est : Russie (80.000 ha), Ukraine et Bulgarie. 30.000 agriculteurs chinois seraient installés à Birobidjan, en Russie. Aux Etats-Unis (40.000 ha dédiés à la production porcine dans le Missouri, le Texas et la Caroline du Nord), en Australie et en Amérique Latine (Chili, Brésil, Cuba (5.000 ha), Mexique (10.000 ha)), en Asie (les Philippines (1,2 million ha), le Laos (700.000 ha), le Kazakhstan (7.000)). Enfin, en Europe de l'ouest, quelques domaines en France et en Allemagne pour la production du blé, du vin et du fromage.

Le partenariat sino-africain dans le domaine agricole concerne des actions d'aide visant la diffusion de l'innovation technologique dans ce domaine. La coopération chinoise a créé en Afrique quelques 25 centres de démonstrations agricoles dédiés aux semences à haut rendement et l'utilisation des produits phytosanitaires d'origine chinoise dans le cadre de l'approche de la « révolution verte ». De même, elle a développé des interventions dans les zones les plus pauvres en Afrique avec le soutien du PAM pour lutter contre la malnutrition.

Le rachat en 2016 du groupe SYNGENTA (pesticides et semences) par CHEMCHINA, considéré comme une opération phare des IDE chinois (43 milliards de dollars) aura des conséquences en Afrique, cette grande entreprise d'origine suisse est en effet présente dans certains pays africains, notamment au Cameroun et en Côte d'Ivoire.

A l'occasion du 2ème forum de coopération sino-africaine (FCSA) tenu sous forme de sommet à Johannesburg en décembre 2015, le président Xi Jinping a annoncé l'accroissement de l'aide chinoise à l'Afrique à des niveaux jamais égalés : 60 milliards de dollars dont 5 sous forme de prêts sans intérêt et 35 de prêts concessionnels. Il a également annoncé l'octroi aux pays africains de crédits destinés à financer 10 grands projets de coopération dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, de la lutte contre la pauvreté, de la culture, de la sécurité, de la protection de l'environnement et de verte. Cette initiative vise

à compenser la réduction des achats chinois de matières premières africaines depuis 2014 et la baisse du rythme de la croissance de son économie qui a d'ailleurs entraîné une baisse des achats africains à la Chine et une chute des IDE chinois en Afrique (chute supérieure à 14% en 2015) et des importations chinoises de ce continent (de plus de 40% cette année-là).

Dans cette conjoncture critique pour les économies africaines, le président chinois a réuni le sommet de Johannesburg pour rénover les bases du partenariat sino-africain. A côté de ces propositions en matière de financement, la Chine a pris l'initiative d'accompagner un processus d'industrialisation de certaines économies africaines dans le cadre d'une approche de coproduction et même de délocalisation de certaines activités dont une partie est liée au secteur agroalimentaire. Ces propositions reflètent par ailleurs le passage de l'économie chinoise à un nouveau modèle de développement fondé sur le marché domestique, la hausse des salaires, l'économie des matières premières, l'utilisation des technologies très avancées et la promotion de l'économie verte. Plus généralement, ce nouveau partenariat intègre la logique de la stratégie de la ceinture et la route.

C'est à partir du début du siècle que l'Afrique a amélioré son rythme de croissance porté à quelques 5% par an jusqu'à 2014, et c'est la demande chinoise en hydrocarbures et matières premières qui a permis au continent africain de sortir ces économies de la stagnation qu'elles connaissaient depuis quatre décennies. C'est donc grâce à la Chine et à certains pays émergents que l'Afrique a ouvert un sentier de croissance et a pu résister aux effets dévastateurs de la crise mondiale de 2008.

A côté des pays producteurs de matières premières et produits énergétiques, certains pays ont pu améliorer leurs performances économiques grâce à la réalisation de réformes macro-économiques et structurelles (Rwanda, Ethiopie, Côte d'Ivoire, Ghana, ...). La croissance a cependant chuté pour tous les pays africains producteurs de matières premières et d'hydrocarbures ainsi que pour les pays déstabilisés directement ou indirectement par les perturbations qui ont affecté la région MENA en 2011 (« le printemps arabe »). C'est dans ce cadre que l'on peut situer le nouveau partenariat proposé par la Chine à l'Afrique au sommet de Johannesburg.

2. Démographie et question alimentaire en Afrique

Au XXI^{ème} siècle, l'Afrique sera au centre de la question alimentaire pour des considérations démographiques et face aux perspectives de son urbanisation rapide.

Le rapport de l'ONU de juin 2017 sur les tendances démographiques dans le monde prévoit que la population mondiale approchera les 10 milliards d'individus en 2050, soit une augmentation de plus de 30% de la population actuelle (7,55 milliards). Après 2050, la progression démographique continuera avec une tendance cependant à la décélération. A la fin du siècle, le nombre des Terriens sera de 11,18 milliards d'individus.

Dans cette évolution des 30 prochaines années, la progression démographique la plus significative sera africaine. On assistera à une réduction de la population européenne et à une régression relative du nombre des Asiatiques.

Si le taux de croissance démographique mondiale maximum a été enregistré il y a 50 ans (2%), il tourne

aujourd'hui autour de 1%. Chaque année, le nombre d'habitants dans le monde s'accroît de quelques 85 millions de personnes et c'est en Afrique que cette progression est la plus rapide. Ainsi, la population asiatique, qui représente 60% de la population mondiale en 2017, verra sa part se réduire à 43% en 2100. Par contre, celle de l'Afrique passera de 17% (1,2 milliard de personnes) à 40% (4,4 milliards) entre ces deux dates. En 2030, le Nigéria avec 410 millions d'habitants sera le troisième pays le plus peuplé au monde après l'Inde (1,5 milliards) et la Chine (1,4 milliard). Par ailleurs, plus de la moitié de la croissance démographique dans les 30 prochaines années sera concentré dans 10 pays, dont 6 africains : Nigéria, RDC, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda et Egypte. Les pays non africains sont l'Inde, le Pakistan, les Etats-Unis et l'Indonésie. La structure en âge aura tendance à changer du fait du vieillissement des populations qui touchera à terme même l'Afrique. Le nombre des plus de 60 ans passera de 962 millions (13%) en 2017 à 1,4 milliard en 2030 et 3,1 milliard en 2100 (soit le 1/3 de la population mondiale). Cela est le résultat d'un phénomène tangible de ces dernières décennies, la baisse de la fécondité, même en Afrique. Si la fertilité a chuté en Afrique, pour se situer à 4,7 naissances par femme, elle est cependant trois fois plus élevée qu'en Europe (1,6 naissance par femme).

Toutes ces données et ces prévisions révèlent l'ampleur des défis en matière de besoins alimentaires dans le monde et notamment en Afrique, défis amplifiés par le phénomène de l'urbanisation et les modifications des modes de consommation.

Dans les pays développés (le nord) et en Amérique Latine, l'urbanisation démarrée dès le XIXème siècle est arrivée à son terme dans les années 1960. Elle a beaucoup progressé en Asie, notamment en Chine ces dernières décennies. Au XXIème siècle, le processus d'urbanisation sera donc pour l'essentiel africain, et à la fin du siècle, le monde sera totalement urbanisé. Selon ONU-Habitat, la progression urbaine la plus rapide se concentre en Afrique (4,5% par an) contre 2% pour la population. Ce phénomène d'urbanisation africaine prendra une ampleur exceptionnelle tout au long du siècle. Les mêmes sources estiment que le nombre d'habitants des villes en Afrique sera de 1,2 milliard en 2050, contre 400 millions en 2017 et à peine 30 millions en 1960. Les grandes villes africaines deviendront des villes géantes : Lagos, Le Caire, Johannesburg, Kinshasa, Nairobi, Khartoum, Alger, Dar Es-Salaam, Accra, Abidjan, Addis Ababa, Casablanca, Kampala, Luanda, Le Cap, qui abriteront de 5 et 30 millions d'habitants.

Bien sûr, si elle s'accompagne d'un mal développement, l'urbanisation en Afrique sera source de grands défis : surpopulation, pollution, criminalité, vulnérabilité aux inondations, aux flambées des grandes maladies et aux changements climatiques. Mais, cette urbanisation peut être chargée d'espoir. L'amélioration des rythmes de croissance observée ici et là depuis 2000 pourrait permettre aux cités de devenir les catalyseurs de la transformation structurelle du continent, avec l'élargissement déjà tangible aujourd'hui des classes moyennes. C'est dans ce sens que la CGLUA (Cités et gouvernements locaux unis africains) a adopté, avec le soutien de ONU-Habitat, un grand programme urbain pour l'Afrique, visant à réinventer la transition urbaine et à la rattacher à un mouvement d'industrialisation et de croissance économique. Le but est de répondre aux grands besoins en logements (4 millions par an dont 60% pour les citadins), d'assurer une planification urbaine efficace, devant déboucher sur un développement durable des cités.

Quelles que soient les perspectives de l'urbanisation en Afrique, elle sera source d'accroissement de la demande alimentaire en quantité (pour répondre à l'exode rural) et en qualité avec la montée des couches moyennes.

3. La production des engrais phosphatés dans le monde : Deux cas essentiels, la Chine et le Maroc

Avec la potasse et l'azote, les phosphates sont une composante essentielle des engrais. L'avenir de l'agriculture et la question alimentaire dans le monde sont intimement liés à l'évolution de la production de phosphates, particulièrement pour les grands ensembles démographiques d'aujourd'hui et de demain : l'Afrique, l'Inde, la Chine, les Etats-Unis et le Brésil.

En termes de réserves mondiales, un pays prédomine de loin : le Maroc avec 50 milliards de tonnes, soit 72% des réserves connues dans le monde. Il est suivi de la Chine avec 3,7 milliards de tonnes, de l'Algérie (2,2 milliards), de la Syrie (1,8 milliard), de l'Afrique du Sud (1,5 milliard), de la Russie (1,3 milliard), de la Jordanie (1,3 milliard), de l'Egypte (1,2 milliard) et des Etats-Unis (1,1 milliard). Viennent ensuite des pays avec des réserves moyennes : l'Arabie Saoudite (960 millions de tonnes), Israël (130 millions de tonnes), la Tunisie (100 millions de tonnes), le Sénégal (50 millions de tonnes) et le Togo (30 millions de tonnes).

Selon USGS, Bureau géologique américain (United States), les réserves en phosphates de la Chine seraient donc de 3,7 milliards de tonnes. Mais, pour Guanacha, média chinois, elles seraient sensiblement supérieures, de 17,6 milliards de tonnes en 2007, avant donc la découverte de la mine de Kaiyang (Guizhou province), dont l'annonce a été faite en juillet 2017. Il précise cependant que sur ce total, les réserves en phosphates dont le pourcentage en pentoxyde de phosphore dépasse les 30% (celui qui est objet de valorisation industrielle) ne représentent que 1,6 milliard de tonnes.

En termes de production, la Chine est actuellement le premier producteur mondial, avec entre 80 et 100 millions de tonnes, production trois fois supérieure à celle du Maroc qui ne produit que 30 millions de tonnes, suivi des Etats-Unis (27,6 millions de tonnes), de la Russie (12,5 millions de tonnes), de la Jordanie (7,5 millions de tonnes), de l'Egypte (5,5 millions de tonnes), de la Tunisie (4 millions de tonnes), d'Israël (3,3 millions de tonnes), de l'Arabie Saoudite (3,3 millions de tonnes), de l'Afrique du Sud (2,2 millions de tonnes), du Sénégal (un million de tonnes), du Togo (un million de tonnes) et de la Syrie (750.000 tonnes).

Ces chiffres montrent clairement que les phosphates sont aujourd'hui une affaire qui concerne avant tout deux pays : le Maroc, premier en réserves et en exportation et la Chine, premier en production et deuxième en réserves.

4. Les phosphates en Chine

Avec une production de près de 100 millions de tonnes, la Chine aura consommé l'ensemble de ses réserves en moins de 40 ans, ce qui constitue pour elle un souci majeur. Selon les statistiques disponibles, la production de la roche phosphate n'a cessé d'augmenter. Depuis le début du siècle, elle a plus que doublé pour atteindre 80,7 millions de tonnes en 2016. Son exportation a cependant tendance à stagner, sinon à diminuer : 358.000 tonnes en 2013 et 278.000 tonnes en 2016.

La production des acides quant à elle a augmenté avant de se stabiliser depuis 2015 : 17,1 millions de tonnes en 2013, 16,2 millions de tonnes en 2016. L'exportation d'acide continue cependant à progresser : 285.000 tonnes en 2013, 352.000 tonnes en 2016.

Les exportations d'engrais DAP et MAP varient d'une année sur l'autre avec cependant une tendance à l'augmentation. Pour le DAP, 2 millions de tonnes en 2015, 1,4 million de tonnes en 2016 et une tendance à

l'augmentation en 2017 de plus de 10%. Pour le MAP, 1,2 million de tonnes en 2015, 0,6 million de tonnes en 2016 et, là aussi, une augmentation très prononcée en 2017, de quelques 54%.

En 2016, le DAP chinois a été exporté surtout vers l'Inde (28%), suivie du Vietnam, de la Thaïlande, de l'Australie, du Pakistan et autres. Le MAP chinois a été exporté surtout vers l'Australie (59%), suivie du Brésil (23%), de l'Inde, du Vietnam et autres.

Ainsi, les exportations chinoises d'engrais phosphatés entrent de plus en plus en concurrence avec celles du Maroc et de l'Arabie Saoudite sur les grands marchés : australien, indien, brésilien, pakistanais, vietnamien et thaïlandais.

La plus grande mine de phosphates à ciel ouvert est celle de Jinwing, dans la province du Yunnan au sud-ouest de la Chine, à 2.450 m d'altitude. Elle appartient à Yunnan Chemical Group, filiale d'une société d'Etat créée en 1965.

La caractéristique majeure de la structure de production des phosphates en Chine est le fait qu'un grand nombre d'entreprises interviennent dans l'exploitation de la matière première brute et dans sa valorisation en acide : une dizaine d'entreprises publiques et une multitude de producteurs privés travaillant de façon artisanale, voire informelle.

En 2016, les principaux producteurs de DAP étaient : YTH (302 KT), Kailin (298 KT), Wengfu (159 KT), Yihna (145 KT), Xiang Feng (74 KT), Liugo (103 KT), Sayukou (79 KT), Sanning (32 KT) et 12% de cet engrais était produit par des petits groupes et des entreprises artisanales.

Pour la production du MAP, le phénomène de multiplication d'entreprises est encore plus accentué puisque les petits producteurs y interviennent pour 32 %. Les principaux producteurs de cet engrais sont Yangfen (170 KT), Xiang Yun (124 KT), Si Eite (87 KT), YTH (144 KT), Kailin (46 KT), E Zhong (67 KT), Sinochen Fuling (40 KT) et Sanning (35 KT).

En matière de coûts de production et donc de compétitivité, la Chine est classée derrière les grands pays producteurs. L'Arabie Saoudite enregistre les coûts les plus faibles, suivie du Maroc, de la Russie, des Etats-Unis et enfin de la Chine.

La multiplication des petits producteurs est source de perturbations et de problèmes :

- Accumulation des excédents de production de 50% pour les deux engrais : phosphate d'ammonium et phosphate de diammonium;
- Surcapacité de production qui s'accroît et engendre, ce qui est logique, la baisse des prix au niveau international au détriment des autres pays producteurs, notamment du Maroc;
- Approches et comportements différenciés et contradictoires du gouvernement central et des pouvoirs provinciaux et locaux. Ceux-ci ont tendance à soutenir les petits producteurs dont les pratiques perturbent le marché et favorisent la baisse des prix. Les pouvoirs publics centraux semblent par contre être à l'écoute des grands groupes que gêne la politique de distribution des petits producteurs. Ils ont ainsi imposé une taxe sur les exportations pour les contenir. Mais cette taxe a été supprimée en 2014, ce qui a été à l'origine d'une hausse des capacités de production d'engrais et donc la chute

des prix. Ces dernières années, la construction de nouvelles unités de valorisation de la matière première a été interdite. On est donc face à une gestion complexe du secteur du fait de la dualité qui le caractérise (grosses entreprises publiques et petits producteurs privés) et les interventions contradictoires des pouvoirs centraux et locaux;

- Montée des risques de pollution qui constituent un danger pour l'environnement, et notamment pour les rivières, polluées par les sous-produits qui y sont déversés, notamment par le phosphogypse stocké illégalement. Selon des ONG, 300 millions de tonnes de phosphogypse, soit 200 kg par habitant, constituent, par leur présence, un grand danger pour les eaux chinoises. Les terres de Sichuan risquent d'être totalement empoisonnées par cette pollution dévastatrice.

Pour la Chine, il est primordial de réduire la production de phosphates étant donné tous les défis auxquels il lui faut faire face : la disparition des réserves dans moins de quatre décennies, l'accumulation des surcapacités et le risque de désastres écologiques. Les pouvoirs publics chinois doivent rationaliser et restructurer le système de production des phosphates et de leur revalorisation. Pour cela, ils peuvent prendre exemple sur l'expérience en cours depuis 2015 dans ce sens dans le secteur du charbon et la dupliquer à celui des phosphates. Dans cette approche de régulation, un partenariat sino-marocain peut être utile.

5. Le Maroc, un acteur important et central du marché mondial des phosphates

Le Maroc possède l'essentiel des réserves de phosphates dans le monde. Ces réserves sont situées dans quatre grands sites : Ouled Addoun (44% du total), Gantour (37%), Meskala (17%) et Boukraa (2%).

Le gisement d'Ouled Addoun, de loin le plus important au niveau mondial, se subdivise en trois zones : la zone Khouribga, en exploitation depuis 1920, couvre 4000 km², la zone de Sidi Hajjaj et la zone de Sidi Chenane et Kasba Tabla.

Le gisement des Gantour, situé plus au sud, comprend la zone de Youssoufia, en exploitation depuis les années 1930, la zone de Ben Guérir, entrée en activité à la fin des années 1970 et les zones de Djenane El Kheil-Elouata, de Nzalet El Harrarcha et de la Tassaout (les phosphates de Ben Guérir s'étalent sur 12.000 ha et se caractérisent par une sédimentation importante, groupant 23 niveaux phosphatés de bonne teneur).

Le gisement de Meskala, situé entre Marrakech et Essaouira, se présente sous forme de trois ensembles phosphatés dont la surface totale est de l'ordre de 900 km².

Enfin, dans le Sahara, anciennement colonie espagnole, un gisement sous forme d'un grand arc qui part de la côte aux environs de Laâyoune (Boukraa) pour arriver à la côte Atlantique avant Dakhla. Il comprend quatre zones : Boukraa, Izri, Imeslgen et Labadilla. Il est exploité par la société Boukraa dont l'OCP est le principal actionnaire.

Une entreprise nationale, la plus grande du pays, l'OCP Group, a la charge depuis la découverte des premières mines en 1920 de l'extraction, de la revalorisation et de l'exportation des phosphates et de leurs dérivés en acides et en engrais. Elle détient une position de leader dans les échanges internationaux des phosphates puisqu'elle assure 28% des exportations mondiales sous toutes les formes. Avec une capacité de production de 32 millions de tonnes de la roche phosphate, l'OCP possède depuis 2017 une capacité de production de 12 millions de tonnes d'engrais dans les sites de transformation de Safi et surtout de Jorf Lasfar.

Le Maroc est devenu depuis plusieurs décennies premier exportateur de phosphates bruts ou valorisés en acide et en engrais. Depuis les années 1960 jusqu'à la fin du XXème siècle, les productions en URSS (Russie) et aux Etats-Unis dépassaient les niveaux de production marocains et à côté de pays producteurs moyens, tels l'Algérie, la Tunisie, la Syrie, la Jordanie, le Sénégal, le Togo, l'Afrique du Sud et dernièrement l'Arabie Saoudite, entraient en concurrence avec les exportations marocaines.

Depuis le début de notre siècle, la Chine est devenue le premier producteur de phosphates. Elle a réussi, en moins de 10 ans, à doubler sa production. Un producteur qui répond certes pour l'essentiel, aux besoins de son marché domestique, mais qui, par ses exportations, entre en concurrence avec les ventes marocaines à l'étranger.

L'OCP reste cependant dans une position de leader partout dans le monde. Ses ventes concernent aujourd'hui 90% des importations de l'Amérique du nord (Etats-Unis), 30% de l'Amérique du sud (Brésil), 25% de l'Asie du sud (Inde principalement), 38% de l'Europe, 36% de l'Océanie, 9% de l'Asie de l'est et 24% de l'Afrique. L'OCP a développé depuis trois décennies des partenariats industriels avec ses grands clients des pays émergents (Inde et Brésil) sous forme de joint-ventures permettant la valorisation des phosphates marocains aussi bien au Maroc que dans les pays d'accueil (voir en annexe les destinations des exportations de phosphates et dérivés du Maroc).

6. L'ouverture du Maroc sur l'agriculture africaine

Grâce à ses réserves en phosphates, le royaume du Maroc peut contribuer au déclenchement d'une véritable révolution verte en Afrique comme les engrais marocains ont participé depuis plusieurs décennies à la révolution verte de l'Inde. A titre d'exemple, le rendement du manioc en Inde est aujourd'hui de 36 tonnes à l'ha, contre à peine 11 tonnes en Afrique. C'est ainsi que, dans le prolongement de son accompagnement de la filière agricole au Maroc, l'OCP a mis en place des caravanes agricoles au Sénégal et au Mali pour assurer la vulgarisation de l'utilisation des engrais et la formation des agriculteurs en la matière.

Le groupe a créé une filiale nouvelle, OCP Africa, pour piloter son développement dans le marché africain. Sa démarche vise à couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur, incluant la construction localement d'usines d'engrais, le développement de la capacité logistique de distribution, l'investissement dans la recherche pour le développement de formules adaptées aux besoins des sols et des cultures, une cartographie de la fertilité des sols africains et de leurs besoins en engrais. A titre d'exemple, cette approche va permettre de tenir compte de l'acidité des terres éthiopiennes et d'adapter l'offre d'engrais à cette caractéristique. La Banque Africaine de Développement s'est engagée à accompagner ces différentes initiatives du groupe en Afrique. C'est dans ce cadre que celui-ci prévoit l'ouverture de nouvelles filiales dans les pays subsahariens afin de pénétrer leurs marchés : Côte d'Ivoire, Sénégal, RDC, Bénin, Cameroun, Nigéria, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe, Mozambique, Kenya et Ethiopie. Ces filiales se sont fixé pour objectif de sécuriser la production d'engrais, de garantir l'approvisionnement des agriculteurs en intrants et de contribuer au développement de systèmes agricoles durables.

Le groupe OCP a conçu « La Maison du Fermier » pour fédérer les acteurs du secteur agricole autour de l'ensemble des produits et services couvrant tous les segments de la chaîne de valeur agricole. Il prévoit, à l'horizon 2020 d'ouvrir 10 Maisons du Fermier dans dix villes agricoles africaines et ce, pour toucher 1 million de familles d'agriculteurs. Ces Maisons du Fermier seront implantées d'abord au Nigéria, à Farakway. En Côte d'Ivoire, le groupe s'est intéressé aux plantations de cacao en partenariat avec le Cacao Coffee

Council. Il a également créé une joint-venture avec Jacob Engineering (JESA) dans plusieurs pays africains pour développer une ingénierie de haut niveau utilisant des ressources humaines locales.

L'OCP a mobilisé un investissement de 490 millions d'euros pour construire à Jorf Lasfar un complexe totalement dédié à l'Afrique (African Fertilizer Complex) qui doit produire 1,4 million de tonnes d'acide sulfurique, 450.000 tonnes d'acide phosphorique et 1 million de tonnes d'engrais.

Les besoins de l'Afrique pour promouvoir son agriculture sont immenses. Le continent n'intervient que pour 3% de la consommation mondiale d'engrais. Il est donc urgent que l'utilisation de ces derniers contribue au décollage de l'agriculture africaine. C'est par l'agriculture que notre continent pourra combattre la pauvreté, réussir son industrialisation, positiver son urbanisation et finalement enclencher l'élan nécessaire à son développement.

L'histoire a toujours démontré que l'industrialisation est nécessaire pour la croissance, que la maîtrise de l'urbanisation est aussi nécessaire pour les équilibres démographiques et la durabilité du développement. Mais, ce sont les progrès antérieurs et parallèles dans l'agriculture qui permettront de réussir les deux enjeux pour l'Afrique : une industrialisation progressive et une urbanisation harmonieuse.

Dans un discours prononcé à Abidjan en 2014, SM le Roi Mohammed VI a su relever que la révolution verte est obligatoire pour l'Afrique et qu'elle peut être conduite par les Africains eux-mêmes « L'Afrique devrait faire confiance à l'Afrique en la matière » a-t-il souligné.

En amont de la COP22 (Marrakech, novembre 2016), le ministère marocain de l'agriculture a lancé l'initiative « Adaptation de l'agriculture africaine » – AAA, qui se veut une réponse africaine au défi du changement climatique et au besoin du continent d'accroître sa production agricole, la doubler à l'horizon 2030 et la tripler à l'horizon 2050. En établissant ce lien entre développement agricole et changement climatique, l'initiative AAA voudrait trouver des solutions pragmatiques au développement économique du continent dont la population est en train de doubler.

Trois pistes d'action ont été proposées :

- l'accès aux énergies propres ;
- le développement des villes durables ;
- le renforcement de la résilience à la production de l'agriculture où travaillent encore 60% de la population africaine.

A l'occasion de la réunion de Marrakech où plusieurs pays africains étaient présents, l'initiative AAA a été proposée comme réponse majeure à présenter à la COP22 pour mobiliser les financements nécessaires à la transformation de l'agriculture africaine considérée comme « un gisement de développement et d'emploi ». Ces fonds verts serviront également à l'électrification de l'Afrique. En plus de l'engagement nécessaire de la BAD, les banques africaines sont également appelées à accompagner cette initiative. C'est dans ce sens que le Crédit agricole du Maroc, banque dédiée au monde rural, a proposé une approche d'anticipation et de prévoyance pour faire jouer l'élément temps en faveur de ces projets.

Dès 2014, l'OCP a conçu une approche de partenariat industriel devant contribuer à la promotion de l'agriculture africaine. Il a conclu avec le Gabon une convention visant à mettre en place des joint-ventures dans les deux pays pour produire des engrais en associant phosphates marocains et gaz gabonais.

Mais c'est avec le Nigéria et l'Éthiopie, deux géants démographiques en Afrique, que l'OCP a conclu les accords les plus importants devant déboucher sur le lancement d'un partenariat industriel au service de l'agriculture et de la cause alimentaire.

Avec le Nigéria (180 millions d'habitants aujourd'hui, 410 millions en 2030), l'OCP a entamé, en décembre 2016, une coopération prévoyant au départ de vendre à des fournisseurs nigériens des engrais DAP pour 3 millions de tonnes sur trois ans. Par ailleurs, un accord stratégique a été conclu entre le groupe Dangote et l'OCP pour la construction d'une plateforme de fabrication d'engrais au Nigéria et d'une usine d'acide phosphorique au Maroc dans une approche d'investissements croisés. Il ne s'agit pas d'une simple association industrielle, mais d'un partenariat sur l'ensemble de la chaîne de valeur agricole au Nigéria, de la mise en place de solutions fertilisantes adaptées aux cultures nigériennes, à la disponibilité des engrais sur le marché et aux actions d'accompagnement menées auprès des agriculteurs locaux. La plateforme alimentée par les phosphates marocains permettra au Nigéria de répondre aux besoins de son marché domestique et même d'exporter.

L'accord conclu entre l'OCP et l'Éthiopie (100 millions d'habitants) représentée par Chimical Industries Corporation doit se traduire par la construction d'un complexe de fabrication d'engrais pour un investissement de 3,7 milliards de dollars. Dans une première phase, un investissement de 2,4 milliards permettra la construction, à Dir Dawa (dans l'est du pays) d'une usine avec une capacité de production de 2,5 millions de tonnes d'engrais à l'horizon 2022, engrais produits à partir de la potasse et du gaz Éthiopiens et de l'acide phosphorique du groupe OCP.

Dans une deuxième phase, on prévoit la réalisation d'un investissement de 1,3 milliard de dollars à l'horizon 2025 pour permettre d'atteindre une production de 3,8 millions de tonnes d'engrais par an. L'Éthiopie importe aujourd'hui annuellement 900.000 tonnes d'engrais.

Cette même année, l'OCP a conclu un accord de principe avec le Rwanda pour la construction d'une usine d'engrais de mélange (bulk blending) et a signé avec la Tanzanie Fertilizer Compagny – TFC un mémorandum d'entente dans le même sens.

Conclusion : Pour des partenariats triangulaires sur la question agroalimentaire en Afrique

L'Afrique pourrait devenir le point focal d'un partenariat original et vertueux entre la Chine, le Maroc et les pays africains, un partenariat de type triangulaire. L'objet de cette initiative tournera sur la promotion d'une révolution verte et la satisfaction des besoins alimentaires fondamentaux en Afrique. Faire avancer l'agriculture africaine, c'est avant tout contribuer à lutter contre la pauvreté, c'est permettre, dans une partie du monde rural, l'émergence d'excédents financiers pour alimenter l'industrialisation du continent et encadrer le mouvement de son urbanisation.

A partir de leurs atouts en matière de réserves et de production de phosphates, la Chine et le Maroc peuvent œuvrer ensemble pour vulgariser les instruments d'innovation agricole en Afrique.

Cette action que pourraient mener les deux pays doit les amener à développer une réflexion commune qui permettrait à la Chine de rationaliser et de restructurer sa production de phosphates, ce qui pourrait lui permettre de mieux conserver ses réserves, de maîtriser les prix à la production et de lutter contre les risques de pollution destructrice de l'environnement naturel.

Les deux pays, l'un premier producteur, l'autre premier exportateur et surtout détenant des plus grandes réserves mondiales de phosphates, doivent travailler ensemble en toute responsabilité pour rationaliser et réguler la production de la matière première et sa valorisation. Une approche utile pour contribuer à résoudre la question alimentaire dans le monde, et notamment en Afrique. Une question devenue composante majeure de la mondialisation face aux défis nés de la progression démographique dans les décennies à venir, particulièrement d'origine africaine. Un partenariat centré autour de l'alimentation, besoin majeur de l'humanité. Un partenariat de nature triangulaire dans lequel le Maroc et la Chine peuvent se rencontrer en Afrique. Un partenariat d'essence vertueuse au service des deux pays et d'un continent qui sera de plus en plus le centre d'intérêt du monde et de l'humanité dans les décennies à venir.

(Juillet 2017)

Annexe

Destinations des exportations des phosphates et dérivés de l'OCP -2016

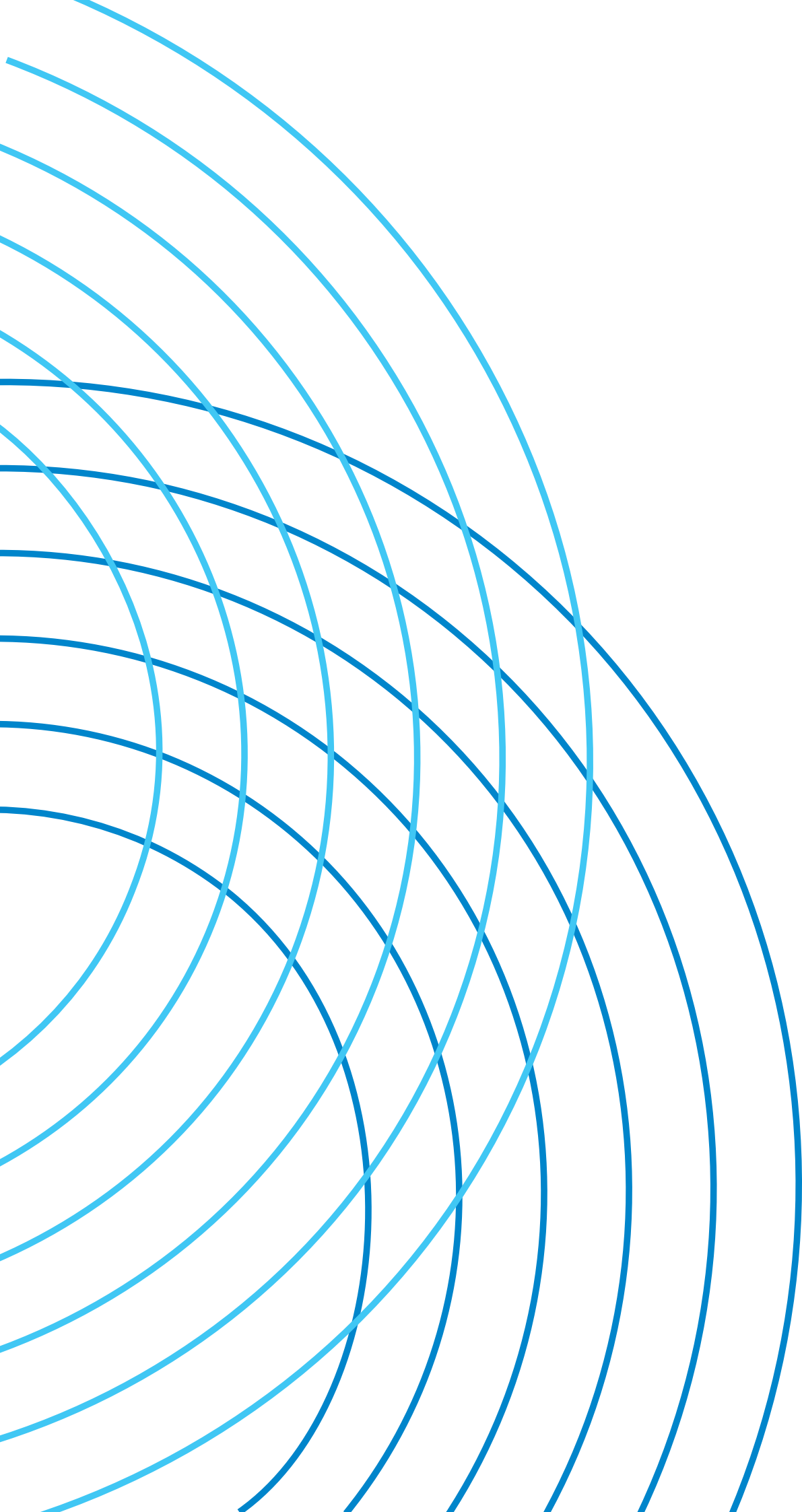
Rock		Acid		Fertilizers	
Country	OCP Rock exports (kT P2O5)	Country	OCP Acid exports (kT P2O5)	Country	OCP Fertilizer exports (kT P2O5)
Spain	50	India	929	Belgium	22
Norway	66	Belgium	104	Italy	48
Colombia	25	Netherlands	68	Ethiopia	102
India	357	Pakistan	357	Mali	65
Canada	299	Colombia	1	Colombia	23
New Zealand	154	Spain	55	United Kingdom	44
Turkey	205	Morocco	26	Australia	10
Pakistan	124	France	47	Romania	76
Belgium	22	Brazil	12	Libya	6
Greece	37	Poland	14	Bangladesh	153
Brazil	157	Bulgaria	2	Cote d'Ivoire	29
Italy	9	Italy	7	Spain	102
Bulgaria	122	United Kingdom	7	Turkey	73
Morocco	432	Turkey	86	Argentina	90
Mexico	174	Saudi Arabia	44	Brazil	796
Poland	164	Bangladesh	33	United States	497
Korea, South	54	Algeria	10	Morocco	44
Spain	47	Germany	0	Bulgaria	18
Argentina	10	Egypt	0	Tanzania	9
Lithuania	36	Indonesia	10	Thailand	6
Austria	33	Swaziland	0	Nigeria	60
Peru	53	Philippines	10	Portugal	4
France	9	TOTAL	1821	Angola	3
Ukraine	7			Cameroon	2
United States	95			Ireland	9
Indonesia	77			Kenya	43
Lebanon	7			Vietnam	4
Romania	47			Togo	9
Japan	6			Netherlands	10
Australia	40			Congo, Republic of the	0
Venezuela	14			Indonesia	0
Bangladesh	21			Greece	5

China	21	Canada	0
Taiwan	12	Guinea Conakry	6
Cote d'Ivoire	2	Sierra Leone	0
Portugal	5	Malaysia	0
TOTAL	2991	Ghana	10
		Algeria	17
		Mexico	6
		Mozambique	35
		Philippines	0
		Panama	1
		Uruguay	11
		Guatemala	0
		Benin	13
		Japan	3
		India	75
		Hungary	18
		Singapore	4
		Peru	1
		South Africa	50
		France	75
		Switzerland	30
		Mauritania	3
		Lebanon	1
		Senegal	18
		New Zealand	0
		Serbia	3
		Oman	0
		Soudan	0
		Poland	18
		United Arab Emirates	0
		Puerto Rico	0
		Saudi Arabia	0
		Croatia	18
		Egypt	1
		Djibouti	57
		Niger	5
		TOTAL	2844

Source : OCP

Bibliographies

- L'Agriculture chinoise. Missions économiques. Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. France. Sept. 2006.
- Les politiques agricoles à travers le monde, Dossier Chine. Ministère de l'Agriculture et de la Forêt. France. 2017
- L'Agriculture en Chine. Les dossiers de la médiathèque de l'Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie. France. 2016.
- Statistique des réserves et des productions de phosphates. USGS, Bureau géologique américain. States Geological et Institut marocain de l'information scientifique et technique. 2012.
- Statistiques de la Douane Chinoise. Beijing CNCIC. 206.
- Rapport de l'ONU, Tendances démographiques dans le monde et en Afrique. New York. Juin 2017.
- Ministère de l'agriculture et de la pêche. Maroc. L'initiative AAA. 2016.
- Rapport ONU-Habitat. New York. 2016.
- China Phosphates Producers Association. China Customs. CNCIC. OCP. Décembre 2016.
- Guillaume PITRON. En Chine, la ligne rouge du virage vert. Le Monde Diplomatique. N°760.
- Fathallah Oualalou. La Chine et nous. Répondre au second dépassement. La Croisée des Chemins. Casablanca. 2016.
- Fathallah Oualalou. Politique phosphatière ... in : Propos d'économie marocaine. SMER. Rabat. 1980. et Annuaire de l'Afrique du Nord. Aix en Provence. CNRS. 1974.







OCP Policy Center

Ryad Business Center – South 4th
Floor – Mahaj Erryad - Rabat Morocco

Website: WWW.OCPPC.MA

Email: CONTACT@OCPPC.MA

Phone: +212 5 37 27 08 08

Fax: +212 5 37 71 31 54

ISSN N° 2421-9479

Dépôt légal N° 2015PE0055